

**CODE DE L'ENVIRONNEMENT
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR
LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**



**Parc des industries Artois Flandres
Avenue de Sofia
62 138 BILLY BERCLAU**

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

Construction d'un centre de transit, de tri et de transfert de déchets

Août 2010

**SYNTHESE DU DOSSIER
RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT
ET SYNTHESE DE L'ETUDE DES DANGERS**

SOMMAIRE

	Pages
1. DESCRIPTION DU SITE ET DES ACTIVITES.....	3
1.1. DESCRIPTION DES ACTIVITES ET OBJET DE LA DEMANDE	3
1.2. DESCRIPTIF FONCTIONNEL DU SITE.....	3
1.3. CLASSEMENT DU SITE.....	4
2. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT	6
2.1. INTEGRATION SUR LE SITE.....	6
2.2. GESTION DU TRAFIC	6
2.3. GESTION DE L'EAU	6
2.4. ETUDE DE POLLUTION DES SOLS	7
2.5. GESTION DES REJETS ATMOSPHERIQUES	7
2.6. GESTION DE L'ENERGIE.....	8
2.7. GESTION DES DECHETS.....	9
2.8. GESTION DES EMISSIONS SONORES	9
2.9. EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES.....	9
3. SYNTHESE DE L'ETUDE DES DANGERS	10
3.1. ANALYSE DE RISQUE.....	10
3.2. SCENARIOS ETUDIES	10
3.3. MESURES DE PREVENTION ET DE PROTECTION	17
3.4. MOYENS DE SECOURS ET D'INTERVENTION.....	17
3.5. CONCLUSION DE L'ETUDE	17

1. DESCRIPTION DU SITE ET DES ACTIVITES

1.1. DESCRIPTION DES ACTIVITES ET OBJET DE LA DEMANDE

La société VANHEEDE prévoit de construire un centre de transfert, de tri et de transit de déchets industriels banals et de déchets ménagers ainsi qu'un centre de regroupement de déchets spéciaux représentant une surface totale de 6 584 m² sur un terrain de 4 ha.

Cet établissement sera implanté sur le territoire de la commune de Billy-Berclau dans le Parc des Industries Artois-Flandres.

Le projet sera réalisé en deux phases. Dans un premier temps, seul un des trois bâtiments dédiés aux déchets spéciaux sera construit. Les bâtiments destinés aux déchets non dangereux seront eux construits dès la première phase.

A l'issue de la phase 2, environ 150 000 tonnes de déchets transiteront annuellement sur le site : 140 000 tonnes de déchets non dangereux de type DIB, bois, papier, carton,... et 10 000 tonnes de déchets spéciaux.

1.2. DESCRIPTIF FONCTIONNEL DU SITE

Le site comprendra trois bâtiments réservés aux activités industrielles de tri, stockage, conditionnement et d'expédition des refus de tri et des déchets triés :

- Deux bâtiments de stockage de déchets non dangereux. Ces bâtiments auront une surface respective de 1 492 m² et 1 477 m². Ils seront séparés par une voie de circulation de 8 m de large. Cette voie sera couverte.
- Un bâtiment de 2 945 m² divisé en 3 cellules où seront stockés des déchets spéciaux tels que les liquides inflammables, des produits chimiques divers ainsi que des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques). A ce bâtiment, sera associée une zone de stockage de bennes.

Ce bâtiment sera réalisé en deux phases :

- Dans la première phase, seule la cellule « Stockage 1 » sera construite.

- Dans un second temps, deux autres cellules seront construites : une cellule dédiée au tri et à l'acceptabilité des déchets et une seconde réservée au stockage de produits chimiques divers non inflammables.

Outre ces bâtiments, le site comprend également des surfaces et équipements annexes :

- une aire de lavage et un garage pour l'entretien des véhicules d'une surface de 535 m²
- des bureaux et locaux sociaux (réfectoire, douches, sanitaires, occupant une surface d'environ 567 m²,
- des ponts bascules de 18 mètres,
- un poste de distribution de gasoil pour les engins,
- 64 places de parking pour les véhicules légers (personnel et visiteurs)
- Un parking à bennes de 1 069 m²,
- deux parkings poids lourds de 688 m² et 511 m²,
- des aires de manœuvre,
- des VRD (voiries et réseaux divers).

1.3. CLASSEMENT DU SITE

Le classement du site au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sera le suivant :

Rubrique	Désignation de l'activité	Classement
2714	Installation de transit, regroupement ou de tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois	Autorisation
2716	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes	Autorisation
2717	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets contenant des substances dangereuses ou préparations dangereuses mentionnées à l'article R. 511-10	Autorisation
2718	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux ou de déchets contenant des substances dangereuses ou préparations dangereuses mentionnées à l'article R. 511-10	Autorisation
2791	Installation de traitement de déchets non dangereux	Autorisation

Résumé du dossier

Rubrique	Désignation de l'activité	Classement
2713	Installation de transit, regroupement, ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux	Déclaration
2715	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de verre	Déclaration
2719	Installation temporaire de transit de déchets issus de pollutions accidentelles marines ou fluviales ou de déchets issus de catastrophes naturelles	Déclaration
2920-2	Installations de réfrigération ou de compression	Déclaration
1432	Stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables	Non classé
1435	Stations-service ouvertes ou non au public	Non classé
1532	Dépôts de bois sec ou matériaux analogues	Non classé
2516	Station de transit de produits minéraux pulvérulents non ensachés tels que ciments, plâtres, chaux, sables fillérisés ou de déchets non dangereux inertes pulvérulents	Non classé
2517	Station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes	Non classé
2711	Transit, regroupement, tri, désassemblage, remise en état d'équipements électriques et électroniques mis au rebut	Non classé
2795	Installation de lavage de fûts, conteneurs et citernes de transport de matières alimentaires, de matières dangereuses au sens de la rubrique 1 000 de la nomenclature des installations classées ou de déchets dangereux.	Non classé
2910	Installations de combustion	Non classé
2930	Atelier de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur	Non classé

2. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

2.1. INTEGRATION SUR LE SITE

Le site est implanté dans un parc d'activités dont la vocation est d'accueillir des entreprises industrielles. De par son gabarit, les bâtiments resteront dans la continuité de l'esthétique industrielle actuelle et s'intégreront dans le paysage de par la simplicité de ses volumes et couleurs.



Vue de l'entrée depuis l'avenue de Sofia

2.2. GESTION DU TRAFIC

Les flux générés par les activités de l'établissement seront à terme (phase 2) de 103 poids lourds et 100 véhicules légers.

Les infrastructures routières et autoroutières permettent d'éviter le passage des camions dans les zones fortement urbanisées.

2.3. GESTION DE L'EAU

L'alimentation en eau du site sera assurée par le réseau de distribution public d'eau potable du parc des industries Artois Flandres. La consommation représente environ 700 m³/an soit environ 2,33 m³/j (sur la base d'une activité de 300 jours/an).

L'eau sera utilisée pour :

- les besoins sanitaires et en eau potable.
- le lavage éventuel du bâtiment.
- le réseau incendie.
- le lavage des camions,
- le lavage des récipients ayant contenu des déchets.

Les eaux usées rejoindront le réseau d'assainissement de la zone industrielle de type unitaire pour être traitées par la station d'épuration du SIZIAF.

Les eaux pluviales de toiture seront rejetées dans le bassin de tamponnement. Les eaux pluviales de voiries, de parking et des dalles béton seront collectées par ruissellement et recueillies à l'aide de bouches d'égout avaloir avec regard de décantation. Après collecte par un réseau pluvial étanche, elles rejoindront le bassin de tamponnement étanche.

Après traitement par un débourbeur séparateur à hydrocarbures, les eaux pluviales seront rejetées au débit limité de 2 l/s/ha vers le réseau d'assainissement du parc des Industries Artois Flandres.

2.4. ETUDE DE POLLUTION DES SOLS

Dans le cadre du projet, la société VANHEEDE a souhaité faire réaliser des prélèvements et analyses de sols afin d'évaluer la qualité environnementale du site.

Les analyses effectuées sur les échantillons prélevés et les résultats obtenus montrent que l'état environnemental du sol est compatible avec le projet futur à savoir l'implantation d'un centre de regroupement et de transfert de déchets.

2.5. GESTION DES REJETS ATMOSPHERIQUES

Les émissions atmosphériques liées à l'exploitation du bâtiment seront :

- les gaz issus de l'installation de combustion assurant le chauffage des locaux. Le rejet de cet équipement consommant du bois comme combustible est constitué principalement d'oxydes d'azote (NO, NO₂) et de gaz carbonique (CO₂),
- les gaz d'échappement des véhicules lourds et légers transitant par le futur site d'exploitation de VANHEEDE,
- des envols de poussières liés à l'activité du site.

Les rejets issus des installations de combustion se trouvent réduits par la faible puissance des installations thermiques, l'utilisation du bois comme combustible et l'évacuation faite dans des conditions favorisant leur dispersion.

Pour limiter les envols de poussières, les mesures suivantes seront prises :

- Les camions VANHEEDE seront équipés d'une bâche ou d'un filet lorsque cela s'avèrera nécessaire.
- Le site sera régulièrement nettoyé. La balayeuse passera au minimum une fois par semaine.
- Le déchargement des déchets non dangereux sera réalisé à l'intérieur des bâtiments. La toiture reliant les deux bâtiments de déchets non dangereux permettra également de limiter les envols de poussières.

2.6. GESTION DE L'ENERGIE

Les sources d'énergie utilisées pour assurer le fonctionnement des installations sont :

- Le bois pour les installations de combustion,
- L'électricité pour les usages suivants : éclairage des locaux, fonctionnement des systèmes de sécurité et alimentation des installations de process,
- le fuel pour l'alimentation des engins de manutention

Il convient de noter que de par son activité, les besoins énergétiques de l'établissement seront faibles. Toutefois, afin de limiter les consommations énergétiques, différentes dispositions seront prises avec la mise en place :

- d'un éclairage naturel au niveau du bâtiment « déchets non dangereux »
- de commutateurs d'éclairage automatiques

- l'absence de chauffage au niveau des bâtiments de stockage de déchets,
- la sensibilisation du personnel;
- Un programme de maintenance périodique des équipements.

2.7. GESTION DES DECHETS

Les principaux déchets générés par le site seront limités. Ils seront regroupés et seront gérés de la même façon que les déchets en provenance de l'extérieur.

2.8. GESTION DES EMISSIONS SONORES

Les sources de nuisances sonores liées à l'activité du site se limiteront :

- au trafic routier avec l'extérieur,
- au trafic des engins de manutention à l'intérieur du bâtiment.

Les mesures de bruit autour de la zone d'implantation du projet ont été réalisées avant implantation.

Le site en projet s'inscrit dans une zone à vocation industrielle relativement éloignée des zones d'habitations (situées sur la commune de Billy-Berclau, à environ 500 m au Sud Est du site)) et n'ayant pas un voisinage direct présentant une sensibilité particulière (école, hôpital,...).

2.9. EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES

L'installation de combustion alimentée en bois sera à l'origine d'émissions atmosphériques contenant les composés suivants : oxydes d'azote, poussières et oxyde de soufre. Ces composés ne sont pas spécifiques de l'activité et sont des composés recensés dans toutes les agglomérations (transport, chauffage, ...).

L'établissement ne présentera pas de sources d'émissions spécifiques : la chaufferie fonctionnera 6 mois par an et pour une puissance thermique de 80 kW au total ; les rejets de Ps, NO_x et SO₂ seront ainsi peu significatifs.

3. SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE DES DANGERS

Ce résumé reprend de manière simple mais complète les points importants de l'étude de dangers et permet au lecteur d'avoir une vue d'ensemble du document avec ses conclusions et d'aller rechercher, si nécessaire, les détails des informations qui l'intéressent plus particulièrement.

3.1. ANALYSE DE RISQUE

Aucun événement d'origine externe naturelle (foudre, séisme, inondation) et non naturelle (accident routier, intrusion, malveillance, activités voisines) n'est susceptible de mener à un scénario d'accident majeur sur le site.

L'accidentologie et l'analyse préliminaire des risques (liés aux produits, aux installations, à la logistique, à la maintenance ...) montrent que le risque prépondérant est l'incendie et ses conséquences (émissions de composés toxiques à l'atmosphère et pollution par écoulement des eaux d'extinction de l'incendie).

Les situations dangereuses ont été identifiées avec l'estimation de leur probabilité d'occurrence, de la gravité des accidents correspondants et de leur cinétique, avec prise en compte des mesures de maîtrise des risques.

3.2. SCÉNARIOS ÉTUDIÉS

Le tableau ci-après présente l'ensemble des scénarios étudiés :

- la probabilité d'occurrence
- les distances d'effets très graves, graves et irréversibles
- la gravité quantifiée
- la cinétique

Le « / » utilisé dans la colonne gravité est utilisé lorsque le scénario ne donne pas de zones d'effets (létales ou irréversibles) à l'extérieur du site.

Résumé du dossier

N°	Scénario	Probabilité Indice	Type d'effet	Conditions	Effets très graves	Effets graves	Effets irréversibles	Gravité	Cinétique
A	Départ d'incendie dans le bâtiment VEL « matières recyclables »	Improbable (C)	Thermique	Longueur	14 m	22 m	31,5 m	/	Rapide
				Longueur avec CF	Non atteint		17 m		
				Largeur	11 m	16 m	22 m		
				Largeur avec CF	Non atteint		11,5 m		
				Largeur avec CF toute hauteur	Non atteint				
B	Départ d'incendie dans le bâtiment VEL « DIB »	Improbable (C)	Thermique	Longueur	14 m	22 m	31,5 m	/	Rapide
				Longueur avec CF	Non atteint		17 m		
				Largeur	13 m	18,5 m	26 m		
				Largeur avec CF	Non atteint		14 m		
				Largeur avec CF toute hauteur	Non atteint				
C	Propagation de l'incendie (bât. mat recycl → bât DIB ou bât DIB → bât. mat recycl)	Très Improbable (D)	Thermique	Longueur	20 m	31 m	45 m	/	Rapide
				Longueur avec CF 5,5 m	Non atteint	18,5 m	32,5 m		
				Longueur avec CF 8,5 m	Non atteint		22 m		
				Largeur	18,5 m	28 m	40 m		
				Largeur avec CF 5,5 m	Non atteint	17 m	29 m		
D	Incendie généralisé du stockage 1 du bâtiment « déchets spéciaux »	Très Improbable (D)	Thermique	Longueur	16,5 m	24 m	34 m	/	Rapide
				Longueur avec CF	Non atteint		18 m		
				Largeur	15 m	22 m	30 m		
				Largeur avec CF	Non atteint		15 m		

CF : Coupe Feu

Les distances d'effets sont schématisées au niveau des plans repris dans les pages suivantes.

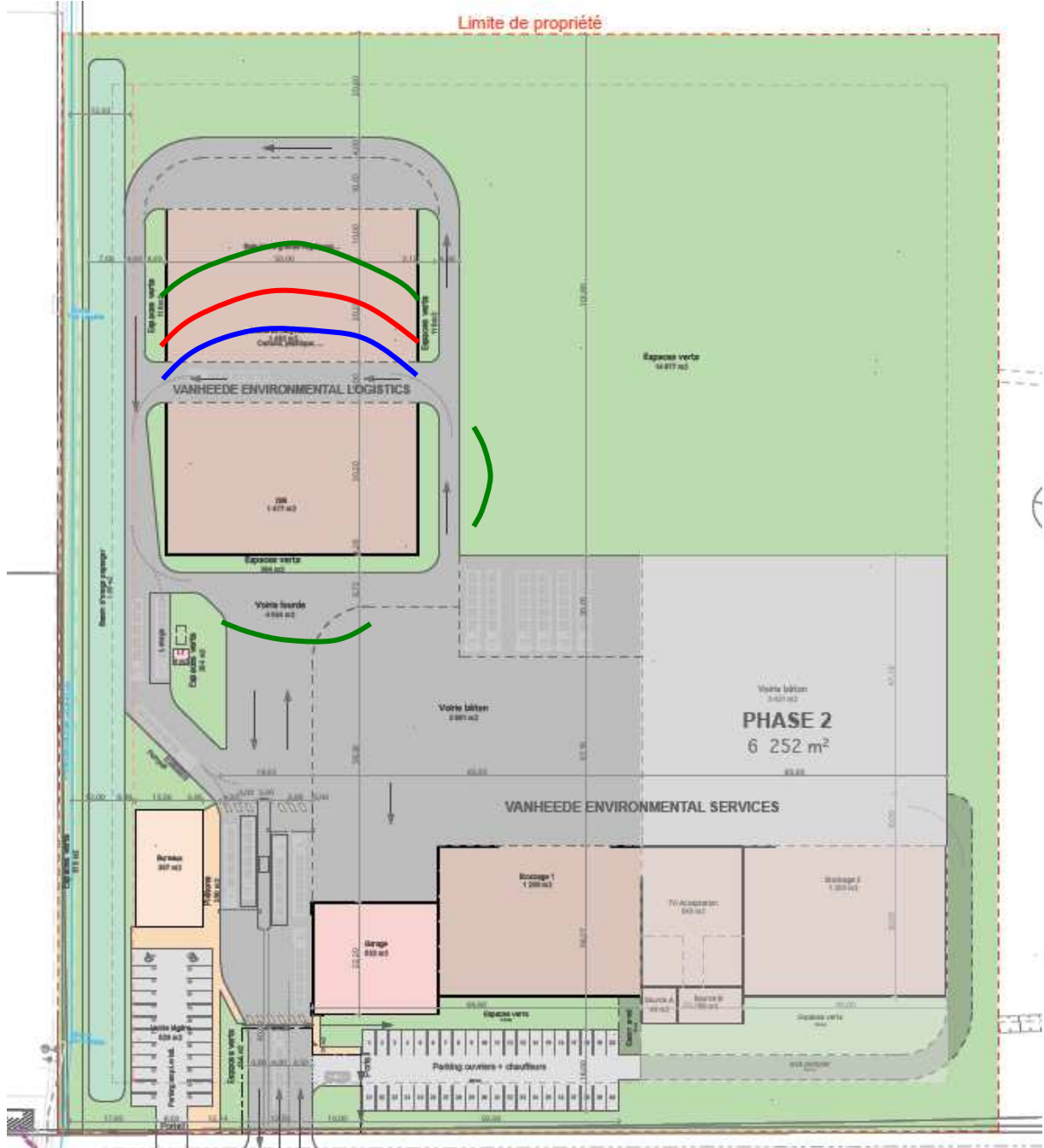
Sur le plan 1 sont schématisés les effets thermiques liés à un incendie au niveau du bâtiment VEL « matières recyclables »

Sur le plan 2 sont schématisés les effets thermiques liés à un incendie au niveau du bâtiment VEL « DIB »

Sur le plan 3 sont schématisés les effets thermiques liés à un incendie au niveau du bâtiment VES « Déchets spéciaux »

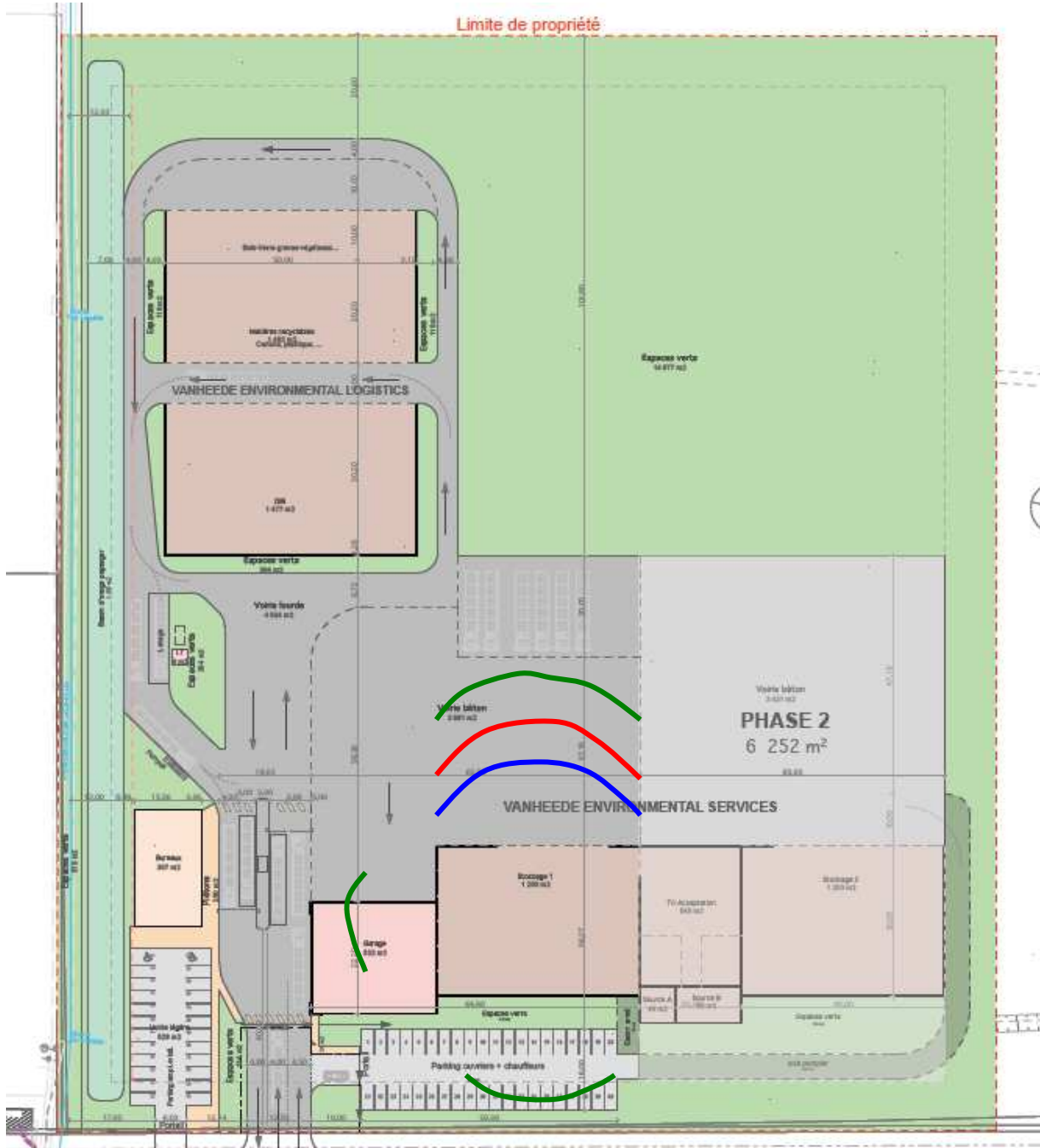
Sur le plan 4 sont schématisés les effets thermiques liés à un incendie généralisés des 2 bâtiments VEL « matières recyclables » et « DIB »

Incendie de la zone de stockage DIB – Bâtiment VEL



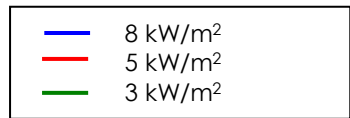
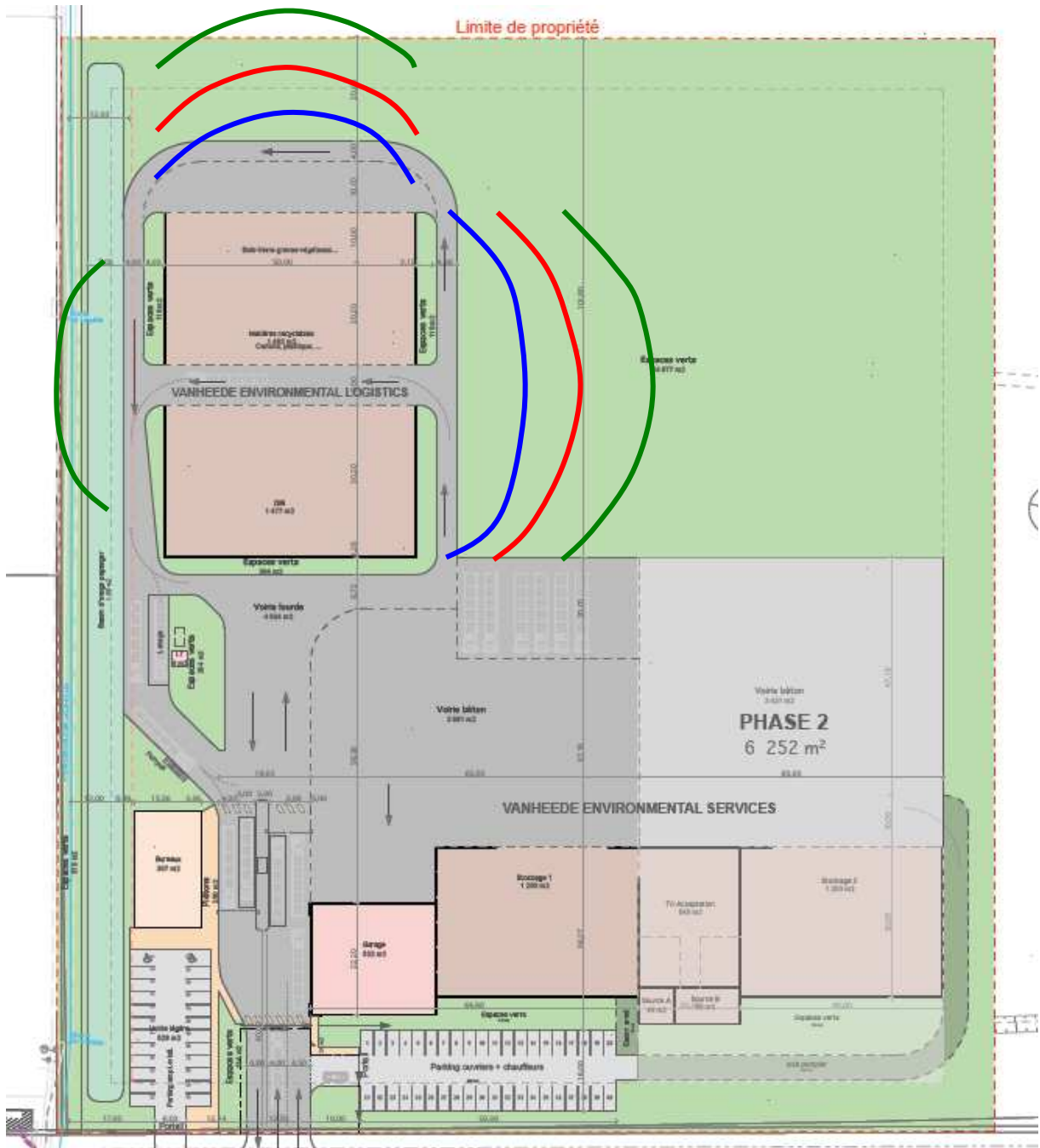
	8 kW/m ²
	5 kW/m ²
	3 kW/m ²

Incendie de la zone de stockage 1 – Bâtiment VES



- 8 kW/m²
- 5 kW/m²
- 3 kW/m²

Incendie généralisé – résultats à une hauteur de 1,8 m



3.3. MESURES DE PREVENTION ET DE PROTECTION

Les mesures constructives des bâtiments permettront de limiter les risques de propagation d'un incendie. En effet, des murs coupe feu périphériques d'une hauteur différente en fonction de l'environnement à protéger ont été prévus.

Le désenfumage sera réalisé de manière naturelle.

Un système de sprinklage sera mise en place dès la première phase au niveau du bâtiment déchets spéciaux.

En termes de moyens de secours internes, le site disposera de moyens fixes comprenant des extincteurs et de Robinets d'Incendie Armés pour lesquels le personnel sera formé régulièrement.

3.4. MOYENS DE SECOURS ET D'INTERVENTION

Sur le plan organisationnel, le site disposera d'un PII (Plan d'Intervention interne) qui définira les moyens à mettre en œuvre en cas d'accident.

Pour les services de secours, les besoins en eau d'extinction incendie pourront être assurés par les deux poteaux incendie délivrant un débit unitaire de 170 m³/h situés avenue de Sofia. Ils sont implantés à

- à 96 m de l'angle Sud-Ouest de la parcelle,
- à 16m de l'angle Sud-Est de la parcelle.

3.5. CONCLUSION DE L'ETUDE

Il ressort de l'étude de dangers que si des accidents sont susceptibles de se produire sur le site, les mesures qui seront mises en place, tant en terme de prévention de ces accidents qu'en terme de limitation de leurs conséquences, permettent d'assurer un niveau de maîtrise des risques suffisant (reposant à la fois sur la probabilité d'occurrence et sur la gravité des conséquences) vis à vis de l'activité exploitée.